Syndicat Covéa cftc

BREAKING NEWS DU CSEE *LE MANS*

Projet SDI Tous en mouv'Mans LOT 2 Aménagement en NET sur C73 de la DTSI et de la DI

Le projet a pour but d'optimiser l'occupation des bâtiments existants en utilisant Californie pour les collaborateurs les plus sédentaires et Novaxis pour les collaborateurs les plus nomades.

De privilégier la libération des bâtiments sur Novaxis, plus facilement vendables ou louables à des tiers.

Mettre en œuvre progressivement un rafraichissement « RSE » de tous les bâtiments de Californie.

Il sera nécessaire de libérer successivement les bâtiments pour engager les travaux sur le C73.

Trois phases de travaux est prévues (janvier à février 2024):

- Phase 1 : bâtiment A
- Phase 2 : bâtiment B
- Phase 3 : bâtiment C

Les plans de zone de repli seront communiqués par la direction selon l'avancement de l'étude.

COVEA PJ : Bilan intermédiaire du Parcours d'Intégration du Juriste Junior - projet ARC

Plusieurs principes clés :

- l'implication de tous les acteurs (formatrices, accompagnateurs, managers..).
- Questionnement régulier des collaborateurs via Jubiwee, intervention des membres de la communauté PIJJ en MV.
- Intégration de la TSI Noisy pour l'amélioration continue (dotations de matériel et habilitations).

Les autres chantiers:

- Initialisation des travaux sur le parcours d'intégration des collaborateurs hors Relation Client ainsi que sur le volet «professionnalisation» du juriste en travaillant sur plusieurs leviers de l'**Acquisition Régulière de Compétences** : ***Plan de formation annuel, Auto-formation, projets, Accompagnement, Circuits courts, Référents juridiques***...

18 et 19 septembre

màj : fin juillet 2023

EMBAUCHES

CDI

Embauches externes : 252
Mobilités COVEA : 52
Transformation CDD > CDI : 105

CDD

Embauches externes : 623

DEPARTS

CDI

Démissions : 56
Licenciements : 37
Ruptures conventionnelles : 6
Fins période d'essai : 31
Retraites : 145
Mobilités COVEA : 62

CDD

Fin CDD : 341

Prochain CSEE :
le 17 et 18 octobre 2023

Questions Réponses

FIDELIA : Planning au Mixte

Les chargés d'assistance (CA) du plateau médical (Mixte) travaillent sur un planning de 4 jours par semaine (week-end inclus), soit 8,5 heures par jour. Lors de la livraison du planning d'août 2023, 5 CA ont constaté qu'ils étaient planifiés sur 5 jours d'affilé sans leur accord. Travailler 5 jours d'affilé, à raison de 8,5 heures, constitue une dégradation de leurs conditions de travail. Nous demandons un retour au planning de 4 jours.

Réponse :

Au total 4 collaborateurs ont été programmés en août 5 jours pendant 2 semaines suite au besoin de l'activité et la présence nécéssaire auprès des saisonniers. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle.

Carte UP non utilisable le week-end et jours fériés : Le problème semble être réglé pour les permanents mais le problème persiste pour les saisoniers...

FIDELIA : Congés sur le Technique

Congés sur le Technique : des recrutements ont lieu depuis plusieurs mois. Ce qui fait évoluer le nombre de Chargés d'Assistance en temps complet (TC) et en temps partiel (TP). Au contraire des « prévisionnels» de congés TC et TP. Il y a plus de salariés pour le même nombre de places pour poser les congés. Dans cette hypothèse, quid d'une réévaluation du nombre de places pour poser des congés ?

Réponse :

Les prévisionnels sont réévalués 2 fois par an, la dernière mise à jour date de juin 2023, pour les temps partiels les places seront augmentées. Pour les temps complets il n'est pas prévu d'augmenter les seuils. Une prochaine analyse de la planification est prévue début 2024.

FIDELIA : Incidents acoustiques

Récents Incidents acoustiques :nombre, rappel du processus de déclaration.

Réponse :

De juin à septembre inclus, plus de **25 «incidents acoustiques»** ont été déclarés dans l'outil (16 à Tours et 9 à Saint-Cloud). Au total plus de **14 accidents du travail (AT)** ont été comptabilisés, (13 à Tours et 1 à Saint-Cloud). Une fiche conseil prévention est disponible sur Lifebox, la direction rappelle de consulter son médecin traitant voire un O.R.L en cas de symptômes.

Heures supplémentaires et heures complémentaires

Rappel des règles de fonctionnement (déclenchement, défiscalisation,...)

Réponse :

Les heures supplémentaires/complémentaires sont réalisées à la demande de la hiérarchie, prioritairement au volontariat. Les temps de repos et durées maximales de travail doivent être respectés :

- Minimum 11h consécutives de repos entre deux journées de travail.
- Minimum de 35h consécutives de repos hebdomadaire.
- 6 jours de travail consécutifs.
- Pour les Temps Partiels : volume d'heures maximum d'un 1/3 du temps de travail.

Les heures supplémentaires sont defiscalisées pour les heures réalisées **au-delà de 1607 H par an** (durée légale).

Récupération ou paiement au fil de l'eau depuis 2020 (M+1), heures payées à 100 % sous forme d'avance. Les majorations payées en N+1. Le planning ne doit pas comporter d'anomalie.

MMA Strasbourg :

Demande de renouvellement de l'agrément du service autonome de santé au travail

Les atouts :

- **Une périodicité des visites entre 2 à 3 ans, le développement d'une pluridisciplinarité avec les autres services internes.**
- **Cette organisation est plébicitée par les salariés.**

Vote unanime de tous les élus pour la reconduction.

En savoir plus ? Une fiche détaillée est disponible sur notre site

Besoin d'aide, une question ?
Contactez-nous !
contact@cftc-covea-france.fr

cftc-covea-france.fr